

Commune de Paudex

Municipalité

assainissement - informatique - marché de
l'électricité - services industriels - travaux



Préavis n° 11 - 2016 au Conseil communal

Etude de stabilité de la route de la Bernadaz

Etude de stabilité de la route de la Bernadaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Historique

En 2003, le Service des routes du canton de Vaud a fait planter des profilés métalliques sur la partie supérieure de cette route pour la stabiliser avant de nous la remettre. Les derniers travaux effectués en 2006 comprenaient la création d'un trottoir le long de la route, l'installation de ralentisseurs et la réfection d'une conduite d'eau.

Au fil des années, nous constatons une charge de trafic en hausse mettant davantage à l'épreuve la structure de cette route et sa stabilité nous préoccupe.

En outre, les constructeurs du quartier du Vallon de la Paudèze nous ont sollicités pour le passage des camions devant accéder au chantier. Durant certaines phases des travaux, notamment le terrassement, ceci aurait représenté un très grand nombre de poids-lourds. Nous avons pu trouver un arrangement avec les constructeurs et transporteurs pour un accès majoritairement depuis la route du Simplon en passant sous le tunnel CFF, libérant ainsi la charge de trafic sur le haut de la route de la Bernadaz.

L'instabilité du terrain, la densité du trafic, les besoins et demandes ponctuels de transports lourds et le manque de spécifications claires, nous amènent à entreprendre une étude pour définir, les charges supportables, le trafic admissible et la stabilité de la route.

2. Objet du préavis

Sur conseil du Voyer des routes, nous avons adressé une demande d'offres pour définir les caractéristiques structurelles de l'entier de cette artère, depuis la route du Simplon jusqu'au chemin du Coutzet, à trois bureaux spécialisés de la région, soit :

- > Schopfer & Niggli SA à Lausanne.
- > Conus & Bignens SA à Lausanne.
- > Monod-Piguet & Associés SA à Lausanne.

Cette étude permettra :

1. de fixer les limites du trafic (type de véhicules, charges et durée d'utilisation),
2. d'établir un plan de signalisation et une liste des restrictions éventuelles,
3. de définir si une intervention lourde est nécessaire et dans quel délai,
4. de proposer des mesures de renforcement éventuelles à court et/ou moyen terme.

Le bureau Micotti-CETP Sàrl à Paudex a analysé et comparé les offres reçues selon une grille de soumission détaillée et nous a recommandé d'adjuger cette étude à la société Conus & Bignens SA à Lausanne.

En effet, cette offre propose un nombre d'heures et un tarif horaire raisonnables, tant pour les travaux de sondages et d'analyses que pour le nombre d'heures imputé à la synthèse et des propositions de mesures à prendre.

3. Coûts

Prestations		CHF
Bureau Conus & Bignens SA, ingénieurs		
Détail de l'offre, sans rabais et taxes :		
> prestations de l'ingénieur	15'000.00	
> prestations du géomètre Pierre Bonjour à Pully	5'000.00	
> prestations du laboratoire Infralab à Servion	<u>17'790.00</u>	
	37'790.00	
./. rabais de	1'134.00	36'656.00
<hr/>		
Micotti-CETP Sàrl		
Appel d'offres - contrôle et analyses		
Suivi de l'étude et des sondages		10'592.00
Sous-total		47'248.00
Divers et imprévus 10 %		4'724.80
Total HT		51'972.80
TVA 8%		4'157.80
Total TTC		56'130.60
Total TTC arrondi à		57'000.00

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 21 novembre 2016,
- vu le préavis municipal n° 11 - 2016 du 04 octobre 2016,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder le crédit d'étude de CHF 57'000.00 TTC pour l'étude de stabilité de la route de la Bernadaz,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'intégrer cet investissement de CHF 57'000.00 dans le futur préavis d'exécution des travaux,
4. dans le cas où le préavis d'exécution des travaux devait être refusé par votre Conseil, d'autoriser l'amortissement de cet investissement sur 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale


Serge Bérchen




Ariane Bonard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 04 octobre 2016

Délégué municipal Farhad Kehtari, Municipal
assainissement - informatique - marché de l'électricité - services industriels -
travaux